



21874 - Prier à bord d'un avion

question

Si l'heure de la prière arrive alors qu'on est à bord d'un avion, doit on prier ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si au moment de l'arrivée de l'heure de la prière, l'avion est en vol et si on craint que l'heure ne passe avant l'atterrissage, tous les ulémas sont d'avis qu'il faut accomplir la prière dans la mesure du possible, en s'efforçant à observer les postures de gèneuflexion, de prosternation et en s'orientant vers la Quibla (direction de La Mecque) en application de la parole du Très Haut : **Craignez Allah autant que vous le pourrez** (Coran, 64:16) et de la parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **Quand je vous donne un ordre, exécutez le dans la mesure du possible.** (Rapporté par Mouslim, 1337)

Si l'on sait que l'avion atterrira avant l'écoulement de l'heure de la prière de sorte à ce qu'on puisse accomplir celle-ci dans les délais ou s'il s'agit d'une prière pouvant être réunie avec une autre comme le dhouhr et le asr ou le maghrib et le ishaa ou si l'on sait que l'avion atterrira bien avant l'écoulement du temps de la prière, la majorité des ulémas soutient qu'il est permis d'accomplir la prière à bord de l'avion, compte tenu de l'ordre de l'accomplir dès l'entrée de son heure. Des Malikites des dernières générations soutiennent l'invalidité de son accomplissement à bord d'un avion, étant donné que sa condition de validité est de l'accomplir sur la terre ou sur une surface en contact avec celle-ci comme une monture ou un navire, par exemple et compte tenu de la parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **On a fait de la terre un lieu de prière pour moi.** (Rapporté par al-Boukhari dans le chapitre consacré au tayammum, 335 et par Mouslim dans le chapitre consacré aux mosquées, 521)